



Titulaire d'un cae pour une embauche en cdi

Par Visiteur

Puis je être titularisé en cae afin d'assurer mon embauche en cdi?

Par Visiteur

Chère madame,

puis je être titularisé en cae afin d'assurer mon embauche en cdi?

Il faudrait m'apporter un certain nombre d'indications car en l'état, je ne comprends pas!

Qu'appellez vous un CAE? Cela me fait penser à un contrat d'accompagnement à l'emploi mais ces contrats n'existent plus depuis 2010.

Auprès de qui souhaiteriez vous être embauchée?

Bref, apportez moi toutes les indications utiles et nécessaires!

Très cordialement.

Par Visiteur

J'ai signé un contrat d'accompagnement a l'emploi le 29/11/2009 renouvelé le 29/11/ 2010.je travaille dans un centre de formation pour apprenti , les délégués du comité d'entreprise veulent demander ma titularisation sous cae (avant changeemnt de direction) pour qu'en la fin de celui, je sois embauché en cdi sans probleme .
ai je une chance d'etre titularisé sous cae?

Par Visiteur

Chère madame,

j'ai signé un contrat d'accompagnement a l'emploi le 29/11/2009 renouvelé le 29/11/ 2010.je travaille dans un centre de formation pour apprenti , les délégués du comité d'entreprise veulent demander ma titularisation sous cae (avant changeemnt de direction) pour qu'en la fin de celui, je sois embauché en cdi sans probleme .
ai je une chance d'etre titularisé sous cae?

A titre liminaire, tous les anciens CAE qui ont fait l'objet d'un renouvellement en 2010, on basculé sous le régime du contrat unique d'insertion (CUI-CAE).

Le CUI-CAE ne peut avoir une durée supérieure à 2 ans: En conséquence, si vous restez au delà du terme, vous n'aurez effectivement pas beaucoup de mal à obtenir un CDI classique quoique cela ne soit nullement garanti.

Mais je ne comprends pas ce que vous entendez par être "titularisé en CAE" puisque vous êtes déjà en CUI-CAE?

Très cordialement.